

Agence Régionale de Santé - DD des Hautes-Alpes

Délégation Départementale des Hautes-Alpes

5, Rue des Silos -Parc Agroforest

BP 40 157 05004 GAP cedex

Tél : 04 13 55 86 11

Fax : 04 13 55 86 44

Courriel : ars-paca-dt05-sante-environnement@ars.sante.fr

**RESULTATS D'ANALYSES
D'EAU DE CONSOMMATION
Pour Affichage**

Code de la Santé Publique - Art.R1321-27

Résultat partiel du prélèvement du : **08-sept.-22**

Date d'émission : **12-sept.-22**

Affaire Suivie par : AUBERIC François

Téléphone : 04 13 55 86 07

COMMUNE : SAINTE-COLOMBE

PSV	Nom Point de Prélèvement	Lieu prélèvement
5714	ROBINET MAIRIE DE SAINTE COLOMBE	ROBINET MAIRIE
Réseau :	1295 LES BEGUES	Lieu exact :

Résultats des Analyses

Paramètre	Valeur	Norme	Paramètre	Valeur	Norme
Escherichia Coli (pour 100 ml) :	16	0/100 ml	Bactéries coliformes /100ml-MS	18	0
Enterocoques pour 100 ml :	8	0/100 ml			
Chlore libre (mg/l) :	<0,03				
Turbidité (NFU) :	/				

Non Conformité

Eau non conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine : présence de germes-test de contamination fécale.

INFORMER SANS DELAI LA POPULATION DESSERVIE PAR CE RESEAU DE NE PAS CONSOMMER CETTE EAU JUSQU'À NOUVEL ORDRE (boisson et lavage des dents).

FOURNIR DE L'EAU POTABLE AUX ABONNES A RAISON DE 2 litres/jour/personne à minima (eau embouteillée ou autre).

L'usage reste possible pour la toilette, la douche, le ménage et l'arrosage des potagers.

En application de l'article L. 1321-4 du code de la santé publique, je vous demande d'engager toutes les mesures nécessaires à la recherche de la cause de la pollution (visite des captages et des alentours, des réservoirs, recherche de fuite,...) et de prendre les mesures correctives afin d'y remédier (nettoyage des ouvrages,...).

Si cette eau fait l'objet d'un traitement de désinfection (chlore , Ultra-Violet), il vous appartient de vérifier son bon fonctionnement.

En l'absence de traitement de désinfection (ou d'un dysfonctionnement du traitement en place), dans un premier temps, afin de désinfecter le réseau, il peut être envisagé d'introduire une dose de chlore bien homogénéisée dans le réservoir (eau de javel à usage ménager sans parfum) à raison de :

- soit 1 berlingot de moins de 3 mois (250 ml à 9,6 % de chlore actif soit 36° Chlorométrique) pour 100 m3 ;
- soit 1,5 litre d'une solution (de moins de 6 mois) à 2,6% de chlore actif, soit 9° chlorométrique pour 100 m3.

Destinataires		Téléphone	Fax
Exploitant	SAINTE COLOMBE (MAIRIE DE)	0492662844	0492662844
Maître d'Ouvrage	SAINTE COLOMBE (MAIRIE DE)	0492662844	0492662844

En présence d'un traitement Ultra-Violet, l'introduction de chlore doit être effectuée en aval des lampes UV afin d'éviter la formation de sous-produits de désinfection.

Vous voudrez bien me tenir informé des mesures prises. De nouveaux contrôles seront effectués à notre initiative, afin de vérifier l'efficacité des mesures correctives prises.

Pour l'information des consommateurs, les restrictions d'usage de l'eau potable sont disponibles sur le site de l'ARS PACA : <https://www.paca.ars.sante.fr> .Tapez restriction dans le moteur de recherche de la page d'accueil.

Demande de recontrôle : LOT n°4/ARS PACA/DD05 -12/09/2022 09:51:39 Nouveau prélèvement - Semaine : le 13/09 Par : CARSO
1999

Analyses en recontrôle Type Lieu exact de prélèvement
B4 S1

Points de surveillances liés recontrôlés :

PSV	Recontrôle	Type	NOM		Commune	Lieu_exact_PLV
2867	B4	S1	RESERVOIR DES BEGUES	TTP	SAINTE-COLOMBE	

Destinataires		Téléphone	Fax
Exploitant	SAINTE COLOMBE (MAIRIE DE)	0492662844	0492662844
Maître d'Ouvrage	SAINTE COLOMBE (MAIRIE DE)	0492662844	0492662844